

Chères/Chers collègues,

A l'occasion de son congrès du 28 novembre, concernant les **AVS** et les **AESH**, le **SNALC** a largement abordé la question du **statut** des accompagnants ainsi que celle de leurs **contrats**.

Vous avez été nombreux à nous faire part de votre désir d'accéder au statut d'AESH au plus tôt.

Comme vous le savez, il est désormais possible pour les personnes justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans le domaine de l'accompagnement des élèves en situation de handicap d'accéder à un contrat d'AESH.

Il s'agit d'une possibilité et non d'une obligation pour l'administration de vous proposer ce contrat. Néanmoins, si vous n'en faites pas la demande, il est peu probable que vous y ayez accès.

Aussi, nous vous proposons aujourd'hui (*cf., ci-dessous*) un **modèle de lettre** à adresser au directeur académique des services de l'éducation nationale de votre département.

Cette lettre posera un premier jalon dans votre parcours professionnel vers une « CDIsation ». Merci de nous envoyer une **copie** de tout courrier que vous adresserez à l'administration, afin que nous soyons en mesure de **défendre** au mieux votre **situation**.

Le SNALC, aidera tous ses adhérents qui lui en feront la demande.

Syndicat proche des personnels AVS et AESH, le **SNALC** reste engagé pour la création d'un **vrai statut de la fonction publique**, l'accès à un **salaire décent** et une réelle **considération** de tous les collègues accompagnants.

Allez visiter notre tout nouveau site : snalctoulouse.com, vous y trouverez des renseignements très utiles.

Bien cordialement,

Sylvie Morante Cazaux

Responsable - Secteur des non-titulaires (AVS, AESH, AED...)

SNALC - 23 Avenue du 14ème R.I. 31400 - Toulouse

05 61 13 20 78

L'adresse de vos DASEN :

09 (Ariège) : M. Duret - 7 rue du Lieutenant Paul Delpech, BP40077 09008 Foix Cedex

12 (Aveyron) : M. Cambe - 279 rue Pierre-Carrère, C.S. 13117 12031 Rodez cedex 9

31 (Haute Garonne) : Mme Laporte - 75 rue Saint Roch, 31400 Toulouse

32 (Gers) : M. Blugeon - 10 place Jean David, 32000 Auch

65 (Hautes-Pyrénées) : M. Aumage - 13 rue Georges Magnoac, BP 11630 65016 Tarbes cedex

46 (Lot) : M. Papillon - Cité CHAPOU 1 place Jean-Jacques Chapou, CS 40286 46000 Cahors

81 (Tarn) : M. Bourne Branchu - 69 av. du [Maréchal Foch](#), 81013 Albi cedex 9

82 (Tarn et Garonne) : M. Pestel - 12 avenue C. de Gaulle, 82017 Montauban cedex

Modèle de lettre :

NOM Prénom

Adresse

Numéro de téléphone

Monsieur/Madame

Directeur académique des services de l'éducation nationale

Adresse.....

A (date), le (lieu)

Madame / Monsieur le Directeur académique,

Le décret n° 2018-666 du 27 juillet 2018 précise dans son premier article que les Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap sont recrutés parmi les candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans le domaine de l'accompagnement des élèves en situation de handicap, notamment dans le cadre d'un contrat conclu sur le fondement de l'article L. 5134-19-1 du code du travail (CUI).

J'ai signé un Contrat Unique d'Insertion pour une mission d'Auxiliaire de Vie Scolaire le (date).

A ce titre, j'entre donc dans les critères de recrutement des personnels AESH.

Je souhaite vivement continuer l'exercice de mon métier sous le statut d'accompagnant(e) d'élèves en situation de handicap et vous demande d'en tenir compte lors de mon prochain renouvellement de contrat.

Vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à ma demande, veuillez agréer, Madame (Monsieur) le (la) Directeur (rice) académique, mes respectueuses salutations.

(Votre signature)